

Rémunération et primes | Avantages sociaux | Régime de retraite

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel 2007



Nous sommes heureux de présenter le **Rapport annuel 2007 du Régime de retraite de Postes Canada**.

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada respecte les lois fédérales relatives à la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent :

consulter le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l'adresse **www.retraitescp.com**,

appeler le Centre du régime de retraite (1 877 480-9220) et utiliser le système de réponse vocale ou parler à un représentant du Centre. Les participants malentendants peuvent communiquer directement avec le Centre du régime de retraite en composant le 613 734-8265.

écrire à l'adresse suivante :

CENTRE DU RÉGIME DE RETRAITE DE POSTES CANADA
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

Table des matières

Message de Marc A. Courtois – Président du Conseil d'administration	2
Message de Moya Greene – Présidente-directrice générale	3
Points saillants	4
Services aux participants	6
Rapport à l'intention des participants	7
Sommaire financier	8
Rendement de la caisse	9
Gouvernance du Régime de retraite	18
Rapports financiers	20
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	21
Opinion des actuaires	22
Rapport des vérificateurs	23
États financiers	24
Notes afférentes aux états financiers	27

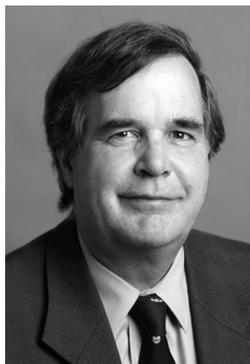
Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca ou par la poste à l'adresse suivante

SERVICES DES PENSIONS DE POSTES CANADA
2701 PROMENADE RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

Nota : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Message de Marc A. Courtois

Président du Conseil d'administration



Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir d'annoncer que le Régime de retraite de Postes Canada a poursuivi sa croissance en 2007, et ce, en dépit des conditions économiques incertaines au Canada comme à l'étranger. Au 31 décembre 2007, l'actif net du Régime de retraite s'élevait à 14,7 milliards de dollars, contre 14,4 milliards de dollars pour l'exercice précédent.

Depuis sa création, le 1er octobre 2000, le Régime a réalisé un rendement des placements annualisé de 7,3 % par rapport au chiffre repère de 4,8 %. Une approche prudente quant aux stratégies de placement a été adoptée l'année dernière pour veiller à ce que les intérêts des participants au Régime soient bien protégés pendant le ralentissement du cycle économique.

Il est important de souligner la nécessité d'adopter une approche équilibrée quant aux stratégies de placement, car notre régime de retraite constitue un engagement à long terme. La prudence dont nous avons fait preuve au cours du dernier exercice a empêché les changements du cycle économique de porter atteinte à la santé globale du Régime de retraite de Postes Canada.

Le Conseil d'administration connaît très bien ses responsabilités fiduciaires à l'égard des plus de 76 900 participants au Régime. Il est essentiel d'assurer une gouvernance rigoureuse du Régime pour veiller à la suffisance de la caisse et pour nous acquitter de notre engagement en regard du Régime, et ce, de manière rentable. Le rendement en matière de gestion des placements et le contexte des régimes de retraite font tous deux l'objet d'une surveillance par le Comité de vérification et le Comité des pensions.

Notre régime ne cesse d'évoluer, et nous avons maintenant plus de 12 300 participants à la retraite qui touchent des prestations. Ce chiffre étant en constante progression, soyez assurés que le Conseil d'administration surveille de près tous les aspects de votre régime de retraite.

Enfin, j'aimerais remercier mes homologues du Conseil d'administration, notamment la présidente du Comité des pensions, Denyse Chicoyne, ainsi que tous les employés de la Division des placements de la caisse de retraite et du Service des pensions pour leur engagement indéfectible à fournir aux participants le meilleur régime de retraite possible.

Message de Moya Greene

Présidente-directrice générale



L'année 2007 a été difficile pour le Régime de retraite de Postes Canada. Cela dit, le Régime a poursuivi sa croissance tout au long de sa septième année complète de fonctionnement; c'est maintenant l'un des plus importants régimes de retraite au Canada, son actif net s'élevant à 14,7 milliards de dollars au 31 décembre 2007.

Il est rassurant de savoir que notre régime, un régime à prestations déterminées qui offre des prestations à l'abri de l'inflation à plus de 76 900 participants actifs, à la retraite, titulaires d'une rente différée et bénéficiaires, est dans une position de capitalisation intégrale pour l'ensemble des mesures actuarielles. Nous faisons partie des 29 % des régimes qui sont entièrement capitalisés.

Les conditions économiques actuelles sont incertaines. Il est donc d'autant plus important de conserver une approche équilibrée à long terme quant à notre stratégie de placement. Pour les jeunes participants qui y adhèrent aujourd'hui, le Régime devra pouvoir générer des prestations pour bon nombre d'années à venir.

Pour aider les employés à planifier un avenir sûr, la Société doit également s'assurer que nous sommes sur une voie qui mène à des résultats durables. Le Régime est un volet important du programme de rémunération des employés, et la Société doit continuer à atteindre le seuil de rentabilité et à améliorer la productivité si elle souhaite offrir des prestations de retraite qui sauront répondre aux besoins de ses employés.

C'est pourquoi nous avons annoncé notre programme de modernisation tant attendu, conçu pour moderniser l'infrastructure vieillissante de l'entreprise et faire en sorte qu'elle puisse répondre aux demandes du milieu d'affaires concurrentiel du XXI^e siècle. La création de la Poste moderne est essentielle pour veiller à ce que la Société demeure pertinente et concurrentielle.

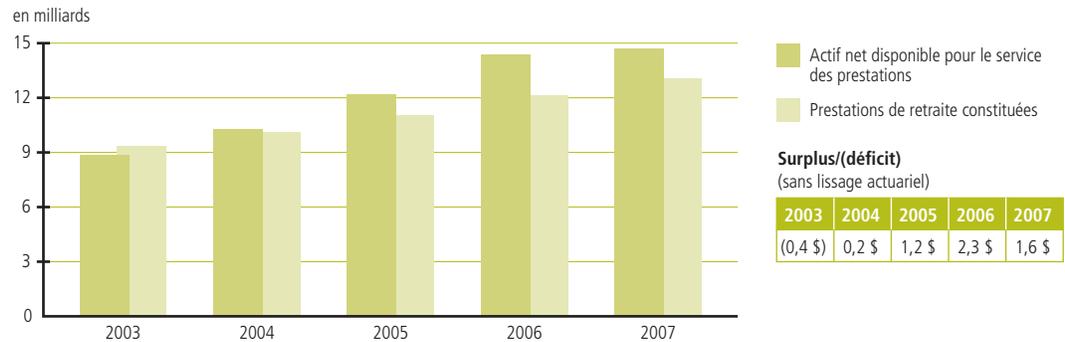
Il est gratifiant de constater que notre régime connaît toujours autant de succès. Ce succès est le reflet des efforts de toutes les personnes qui y travaillent, alors que nous cherchons à assurer notre avenir collectif.

Les participants au Régime peuvent visiter le site Web www.retraitescp.com pour obtenir de plus amples renseignements ou pour examiner leurs renseignements personnels sur la retraite en toute confidentialité.

Points saillants

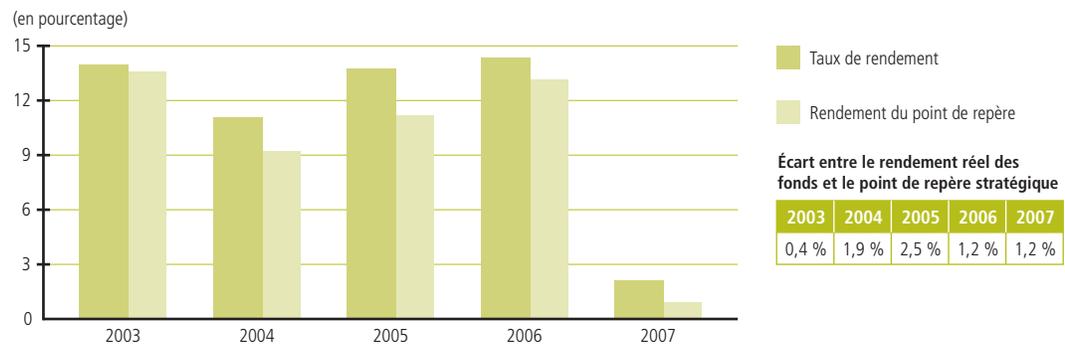
Actif net et coût des futures prestations de retraite

L'actif net reste supérieur aux futures prestations de retraite en 2007.



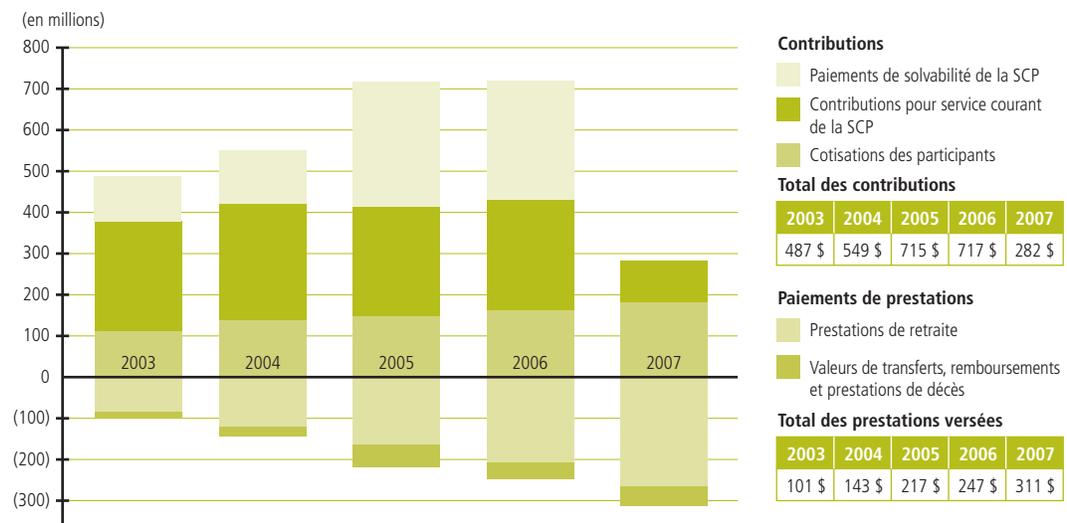
Taux de rendement réel de la caisse et point de repère stratégique

Le taux de rendement des placements de la caisse reste supérieur au rendement du point de repère stratégique.



Contributions et paiements de prestations

Aucun paiement de solvabilité n'a été requis de la part de Postes Canada en 2007.



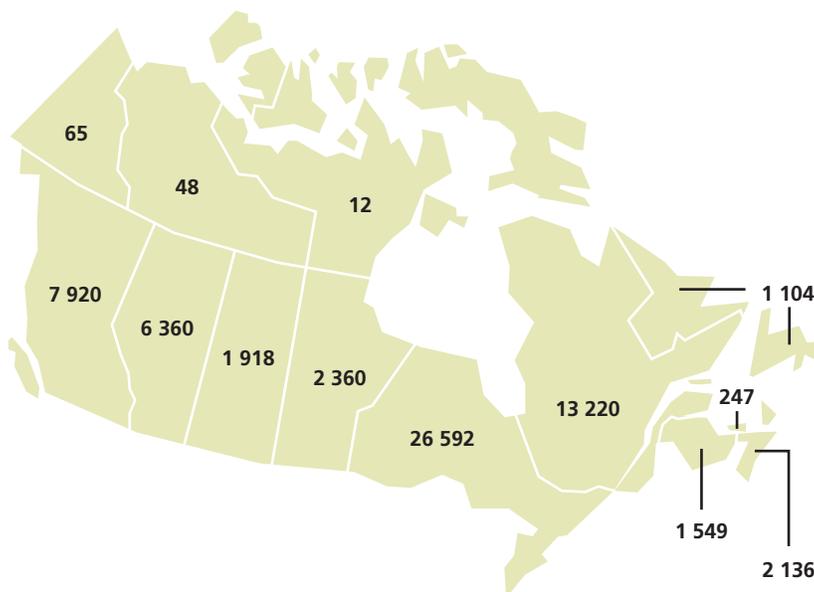
Résumé sur les participants

Le nombre de participants au Régime de retraite de Postes Canada (le « Régime ») est en constante augmentation, ce qui en fait l'un des plus importants régimes de retraite à prestations déterminées offerts par un seul employeur au Canada. Le Régime compte au total 76 979 participants, composés de participants actifs, de participants à la pensionnés, de titulaires d'une rente différée et de bénéficiaires.

	2003	2004	2005	2006	2007
Participants actifs	57 102	63 168	62 292	63 134	63 531
Participants à la pensionnés	4 451	6 076	7 976	10 165	12 398
Titulaires d'une rente différée et bénéficiaires	444	708	901	948	1 050
	61 997	69 952	71 169	74 247	76 979

Nombre de participants actifs par province et par territoire

Les 63 531 participants actifs sont répartis dans l'ensemble du pays.



Répartition des participants par âge au 31 décembre 2007

Le Régime compte 28 970 participants actifs âgés de plus de 50 ans. Le nombre de participants actifs prenant leur retraite augmente au fil des ans, à mesure que la génération du baby-boom quitte la population active. On dénombre 2 233 nouveaux participants à la retraite en 2007.

Âge	< 30	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89
Participants actifs	3 014	9 902	21 645	24 834	4 120	16	s.o.
Participants à la pensionnés	s.o.	15	132	4 990	6 583	652	26

La moyenne d'âge des participants actifs est de 47,6 ans (47,5 ans en 2006).

Le retraité moyen est âgé de 61,2 ans (60,9 ans en 2006).

Services aux participants

Le Service des pensions s'efforce d'offrir à tous les participants au Régime un service de grande qualité, de la façon la plus économique qui soit. L'adhésion au Régime continue d'augmenter en raison du départ à la retraite des employés de la génération du baby-boom : avec plus de 2 200 départs à la retraite en 2007, le nombre des participants à la retraite s'établit maintenant à plus de 12 300.

Afin d'appuyer les participants au Régime, le Service des pensions doit rechercher l'équilibre entre les services à offrir et le coût de la prestation de ces services. En 2006, une étude indépendante menée par CEM Benchmarking a encore servi à déterminer à quel point cet équilibre était atteint. Les frais administratifs moyens par type de participant ont signalé que le Service des pensions obtenait de très bons résultats, surpassant de façon considérable le groupe de pairs dans la grande catégorie des participants actifs.

Frais administratifs moyens, par type de participant

	Type d'adhésion		
	Participants actifs	Participants inactifs	Participants à la pensionnés
Postes Canada	127 \$	42 \$	69 \$
Groupe de pairs	174 \$	66 \$	66 \$

L'étude menée par CEM en 2006 a indiqué une note totale de 73 en ce qui concerne le service. Le Service des pensions continuera d'affiner et d'améliorer son modèle cotraité de prestation de services afin de maintenir l'équilibre entre des normes de prestation de service élevées et la rentabilité.

Tableaux statistiques

Participants actifs			Participants à la pensionnés		
	2007	2006		2007	2006
Appels téléphoniques	31 873	36 975	Appels téléphoniques	4 283	3 545
Transactions			Transactions		
Rachat de services	1 191	1 253	Changement d'adresse	44	267
Estimations des prestations de retraite	2 062	1 751	Modification des données bancaires	290	286
Retraite, cessation d'emploi, décès	4 997	3 932			
				2007	2006
Visites du site Web			57 727	55 857	

Communications avec les participants

La consultation du site Web est en constante progression. C'est le moyen le plus économique pour les participants d'en savoir davantage sur leurs prestations de retraite et de communiquer avec le Centre du régime de retraite.

Les participants peuvent communiquer avec le Centre du régime de retraite :

- en composant le 1 877 480-9220 – ATS 613 734-8265 pour utiliser le système de réponse vocale ou parler à un représentant du Centre ;
- en consultant le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l'adresse www.retraitescp.com ;
- par la poste.



Rapport à l'intention **des participants**

Du bureau de Douglas D. Greaves,
vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Sommaire financier

Actif net disponible pour le service des prestations

Au 31 décembre 2007, le Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») possédait un actif net de 14 666 millions de dollars, soit 236 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations de 14 400 millions de dollars correspond à 266 millions de dollars de moins que la valeur marchande de l'actif net de 14 666 millions de dollars en raison d'écarts temporaires quant à la déclaration des gains et des pertes excédentaires.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 236 millions de dollars au cours de l'exercice en raison des revenus de placement (317 millions de dollars) et des contributions (282 millions de dollars), compensés par les paiements de prestations (311 millions de dollars) et les frais d'administration (52 millions de dollars).

Évolution des prestations de retraite constituées

Au 31 décembre 2007, la valeur des prestations de retraite constituées s'élevait à 13 071 millions de dollars, soit une augmentation de 974 millions de dollars depuis le 31 décembre 2006.

Évolution du surplus

L'estimation extrapolée actuelle du surplus sur le plan de la permanence s'élève à 1 329 millions de dollars (993 millions de dollars en 2006); le surplus sur le plan de la solvabilité se chiffre à environ 400 millions de dollars (283 millions de dollars en 2006).

Rendement de la caisse

Aperçu

Le Régime de retraite de Postes Canada a affiché un rendement de 2,1 % au cours de 2007, contre un rendement repère de 0,9 %. Les actifs investis de la caisse, détenus par le dépositaire, se chiffraient à 14 612 millions de dollars à la fin de l'exercice, soit 263 millions de dollars de plus qu'à la fin de 2006.

La Société canadienne des postes (la « Société ») verse des prestations de retraite à ses employés par l'entremise d'un régime de retraite à prestations déterminées. Une gestion réfléchie et efficace des actifs du Régime a une incidence directe sur les coûts liés au Régime. À cette fin, le Conseil d'administration de la Société, sur les recommandations du Comité des pensions, adoptera et examinera, au moins une fois par année, un énoncé des politiques et des procédures de placement (ÉPPP) sur la manière dont la caisse sera investie.

Le présent ÉPPP repose sur les principes de placement actuels du Conseil, du Comité des pensions et du Comité consultatif de placement au moment où il a été adopté par le Conseil. Cependant, ces principes sont réexaminés périodiquement pour veiller à ce que des changements puissent être apportés aux politiques de placement, s'il y a lieu. À cet égard, Postes Canada examinera ses objectifs en matière de composition de l'actif en 2008.

Objectifs en matière de placement et contraintes à l'investissement

L'ÉPPP stipule les objectifs et les contraintes du Régime.

Dans le cadre de ses fonctions de gestion des stratégies financières qui sous-tendent les activités du Régime, le Conseil doit tenir compte des objectifs suivants :

1. S'assurer du respect de l'engagement à l'égard du Régime.
2. Respecter l'engagement à l'égard du Régime au moindre coût raisonnable.

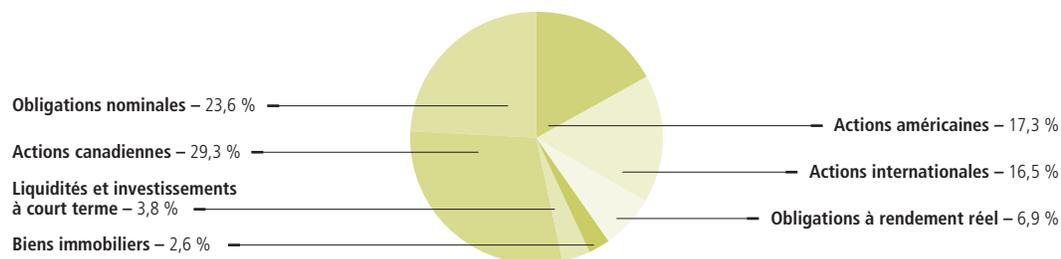
La Société estime qu'un portefeuille de placement comportant une composition de l'actif pertinente (c'est-à-dire le « portefeuille repère ») peut, à long terme, permettre de réaliser l'objectif en matière de placement du Régime, qui consiste à assurer une suffisance des actifs pour respecter les obligations du Régime, au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. En vertu de l'ÉPPP actuel, il est reconnu qu'il n'est pas toujours viable d'avoir un portefeuille de placement qui correspond en tous points à l'affectation repère de l'actif à long terme. Des limites (minimales et maximales) ont donc été établies pour les classes d'actif.

La Société respectera à tout le moins les normes de diversification minimales établies dans la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et maintiendra une diversification adéquate entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion.

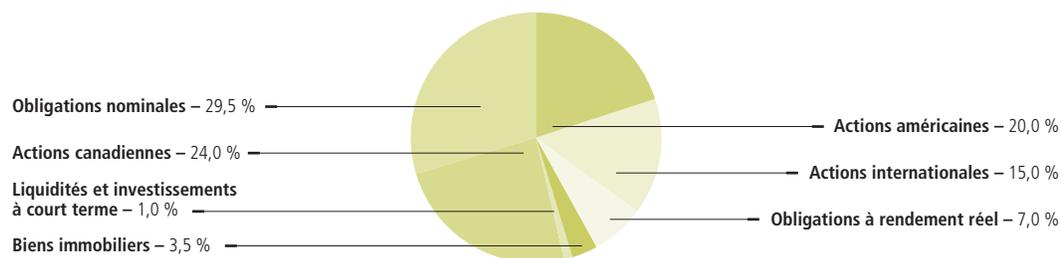
Stratégie liée à la composition des placements

La composition repère d'actif à long terme du Régime de retraite de Postes Canada est de 62,5 % d'actions et de 37,5 % d'investissements à revenu fixe. Les graphiques suivants illustrent la composition de l'actif du Régime de retraite de Postes Canada et celui du portefeuille repère. Notre pondération en actions de 65,7 % du total des éléments d'actif a dépassé le chiffre repère de 62,5 %, en raison de notre pondération plus élevée en ce qui a trait aux placements en actions canadiennes et internationales de même que d'une pondération moins élevée pour les actions américaines et les biens immobiliers. Notre pondération totale en titres à revenu fixe de 34,3% du total des éléments d'actif était inférieure à la pondération du portefeuille indice repère de 37,5 %, conséquence d'une forte présence en ce qui concerne les placements de fonds liquides et les investissements à court terme, d'une pondération plus ou moins identique pour ce qui est des obligations à rendement réel et d'une pondération plus faible en ce qui a trait aux obligations canadiennes à valeur nominale.

Composition de l'actif – Réel



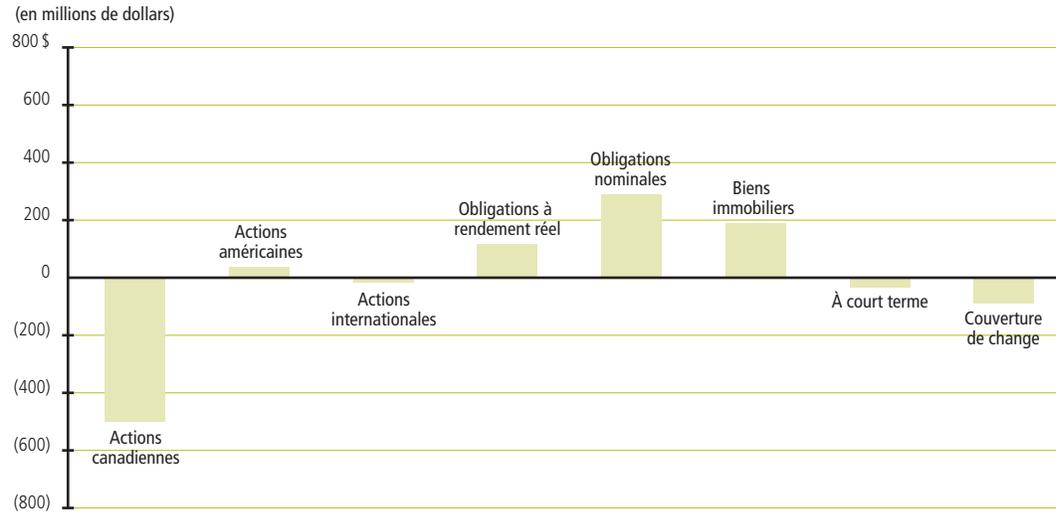
Composition de l'actif – Repère



Placements

Au cours de l'exercice, la caisse de retraite a retiré une partie de son actif du marché des actions canadiennes au profit du marché des instruments à taux fixes et du marché immobilier national. La caisse continue à avoir une forte présence sur le marché des actions canadiennes. La répartition des fonds parmi les diverses classes d'actif en 2007 est illustrée dans le diagramme qui suit.

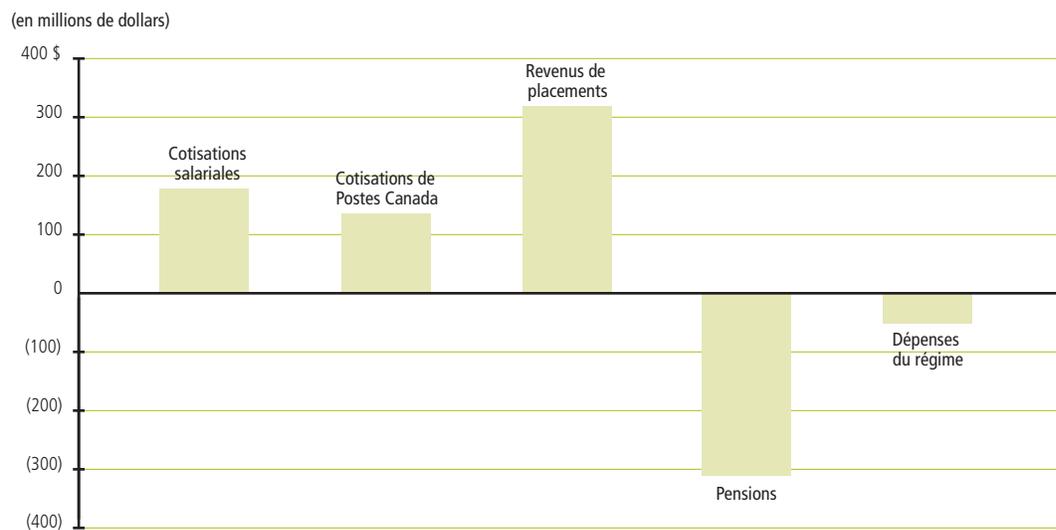
Du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007



Rentrées de fonds

Le graphique ci-dessous illustre les diverses sources de revenus de la caisse et l'utilisation des fonds du Régime en 2007. Près de 50 % de l'augmentation de l'actif est attribuable au rendement des placements, tandis qu'un peu plus de 20 % provient de cotisations patronales.

Du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007



Stratégie de gestion du risque

Afin d'atténuer les risques, la Société s'assure que les décisions liées à l'investissement sont prises conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (ÉPPP) – Régime de retraite de Postes Canada. L'ÉPPP établit la plage de composition de l'actif permise, laquelle indique les montants pouvant être investis dans chaque classe d'actif et est conçue pour fournir au Régime un taux de rendement à long terme de 4,5 % au-dessus de l'inflation. À chaque classe d'actif sont associés des risques précis.

Le risque de liquidité pour un régime de retraite correspond au besoin de vendre des biens non liquides à des moments inopportuns afin de respecter les versements de prestations. Le Régime de retraite de Postes Canada conserve une encaisse et des titres facilement négociables de montants bien supérieurs à ceux qui sont nécessaires pour effectuer le versement des prestations. En conséquence, le Régime ne sera pas contraint de vendre des biens non liquides pour financer les versements de prestations et peut donc investir à plus long terme. Un exercice de modélisation actif-passif sera mené et il se peut que de nouvelles stratégies de gestion du risque soient élaborées en 2008.

Les différents risques liés à l'actif avec lesquels le Régime doit composer sont décrits dans la note 4 afférente aux états financiers.

Examen et rendement des marchés

Au Canada, l'indice composé S&P/TSX a terminé l'année avec un rendement absolu fort s'élevant à 9,8 % et s'est ainsi démarqué de la plupart des marchés boursiers en 2007. Le rendement n'était cependant pas généralisé; il était en grande partie attribuable à un excellent rendement des sociétés Research in Motion, Potash Corporation et Alcan. La rotation des secteurs a été faible au cours de l'année et les secteurs plus performants ces dernières années continuent de surpasser les autres. Les actions liées à la technologie de l'information, ainsi que celles liées aux matières premières, ont très bien progressé. En revanche, les secteurs des biens de consommation courante et des soins de santé, moins sensibles à l'économie, ont stagné. Les activités de fusion et d'acquisition ont nettement contribué à l'impulsion haussière. Au Canada, le principal événement à cet égard a été la bataille pour la prise de contrôle de BCE, qui mettait en scène plusieurs différents groupes de fonds d'investissements privés. Au final, le groupe mené par le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a été nommé vainqueur, son offre estimant la valeur de l'entreprise à 51,7 milliards de dollars, dette incluse. Cette issue explique le bond des actions de BCE en avril. Le cours des actions d'Alcan a également progressé au début du mois de mai suite à l'annonce d'une OPA hostile de 33 milliards de dollars américains par Alcoa sur sa rivale canadienne. En matière de fusions et d'acquisitions, l'année 2007 a également été marquée par l'acquisition par la Banque TD de la plus grande banque du New Jersey, Commerce Bancorp, une transaction de 8,5 milliards de dollars versés en espèces et en actions. Le prix record atteint par le pétrole ainsi que l'engagement du gouvernement à l'égard de la réduction des taxes (notamment la réduction de la TPS de 6 % à 5 %) ont également stimulé l'indice S&P/TSX au cours de l'année. Bien que la demande intérieure et le marché du logement soient restés vigoureux, l'activité au Canada a continué à subir les pressions du ralentissement de la demande américaine et celles de la montée du dollar canadien, qui a atteint son taux de change le plus élevé depuis les années 1970.

Les marchés des actions américaines étaient faibles en 2007, l'indice S&P 500 ayant diminué de 10,5 % (en dollars canadiens). L'événement le plus marquant de 2007 a été l'effondrement du marché des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis. Cet effondrement montre que la croissance soutenue des taux d'intérêt américains à court terme depuis 2004 a eu des répercussions considérables sur les bailleurs de fonds et les emprunteurs plus agressifs du marché du logement. Les prêts hypothécaires à haut risque sont souvent des prêts hypothécaires à taux variable offerts à des taux d'intérêt initiaux attrayants mais qui rattrapent par la suite les taux du marché. Lorsque les taux d'intérêt se mettent à grimper et que les versements mensuels montent, les emprunteurs américains disposent de moins de liquidités pour régler

le solde de leurs cartes de crédit et de leurs autres dettes. On a donc observé une baisse des dépenses de consommation et un ralentissement de la croissance économique. De plus, d'importantes réductions de valeur au sein des entreprises Citigroup, Wachovia et Merrill Lynch, une vague de bénéfices décevants ne se limitant pas au secteur des finances, ainsi que le prix du baril de pétrole dépassant les 90 \$ ont suscité des préoccupations quant à la santé de l'économie. Ces préoccupations ont été partiellement atténuées par la réduction des taux de la Réserve fédérale au cours du deuxième semestre de 2007.

Sur les marchés boursiers internationaux, le rendement des marchés émergents a continué de connaître une hausse inattendue. L'expansion en Chine s'est poursuivie à un rythme rapide grâce au renforcement de l'infrastructure qui a stimulé la croissance. Les marchés européens et asiatiques ont également enregistré des rendements solides mesurés en devises locales, à la seule exception du Japon, qui présentait des faiblesses en raison du ralentissement de ses exportations à la suite du recul des activités américaines. Or, les actions internationales n'ont pas échappé aux problèmes des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis, et la tendance de ces marchés était à la baisse au cours du deuxième semestre, éliminant la totalité des gains accumulés en 2007 (en dollars canadiens).

Sur les marchés des changes, la devise américaine a continué de régresser en 2007 par rapport à la plupart des autres devises, notamment l'euro et le yen. Le dollar canadien a également progressé de façon importante par rapport au dollar américain, atteignant la parité en septembre et atteignant de nouveaux sommets dépassant les 110 cents au début du mois de novembre. La force du dollar canadien était attribuable en partie à une croissance économique généralement forte, associée aux cours élevés de l'énergie et des produits de base. Le dollar américain demeure près des creux historiques par rapport aux autres devises, le déficit commercial des États-Unis exerçant toujours des pressions à la baisse sur cette devise.

Après être restée sur la touche pendant la majeure partie de l'année, la Banque du Canada a diminué ses taux d'intérêt de 25 points de base en décembre, ce qui a porté le taux d'intérêt de référence à 4,25 %. La Réserve fédérale, réagissant aux inquiétudes relatives à la crise des prêts à haut risque, a réduit son taux de fonds fédéraux d'un demi-point de pourcentage en septembre, de 25 points de base en octobre et de 25 points de base en décembre, ce qui a porté le taux à 4,25 %. Dans l'ensemble, l'indice obligataire universel DEX a enregistré un rendement de 3,7 % pour l'année.

Rendement de la caisse de retraite

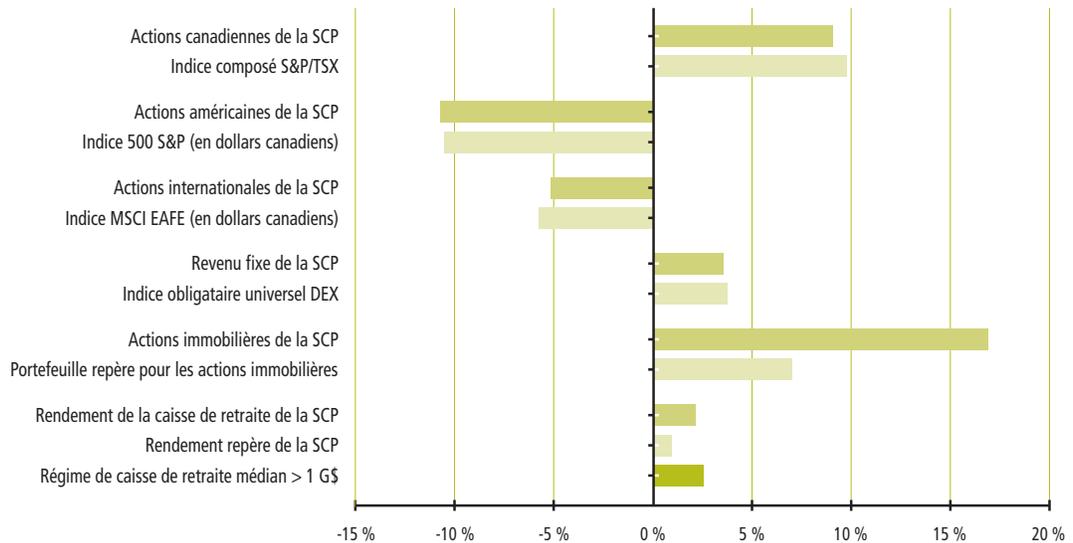
Le Régime de retraite de Postes Canada a connu un rendement de 2,1 % au cours de l'exercice 2007. Ce rendement a dépassé notre rendement repère de 0,9 % représenté par le rendement général de notre portefeuille repère, mais il a été légèrement inférieur au rendement médian de 2,5 % affiché par le groupe RBC pour des régimes de retraite canadiens importants.

Malgré les conditions difficiles du marché en 2001 et en 2002, notre régime de retraite a connu un rendement annualisé respectable de 7,3 % depuis le début (7 1/4 années), un montant qui a nettement dépassé le rendement repère de 4,8 %. Comme l'indiquent les graphiques ci-dessous, l'année 2007 a été un exercice difficile pour la gestion active et, par conséquent, le rendement a dépassé le rendement repère uniquement dans le cas des actions internationales et des biens immobiliers, les actions canadiennes et américaines ainsi que le marché des instruments à taux fixe ayant affiché un rendement légèrement inférieur au cours de l'année. Le rendement du Régime a bénéficié d'une pondération supérieure à celle du portefeuille repère pour les actions canadiennes et d'une pondération inférieure à celle du portefeuille repère pour les actions américaines ayant enregistré un rendement inférieur pendant 2007. Le rendement du Régime a également bénéficié de notre programme de couverture de risque de change, qui a été instauré à l'interne à la fin de 2006.

Bien qu'il ait été difficile d'enregistrer un rendement positif en 2007, il est important de noter que le rendement sur quatre ans dépasse le rendement repère dans toutes les catégories d'actifs. Au cours de l'exercice, le Régime a également généré un rendement supérieur à la caisse de retraite médiane dans le groupe RBC.

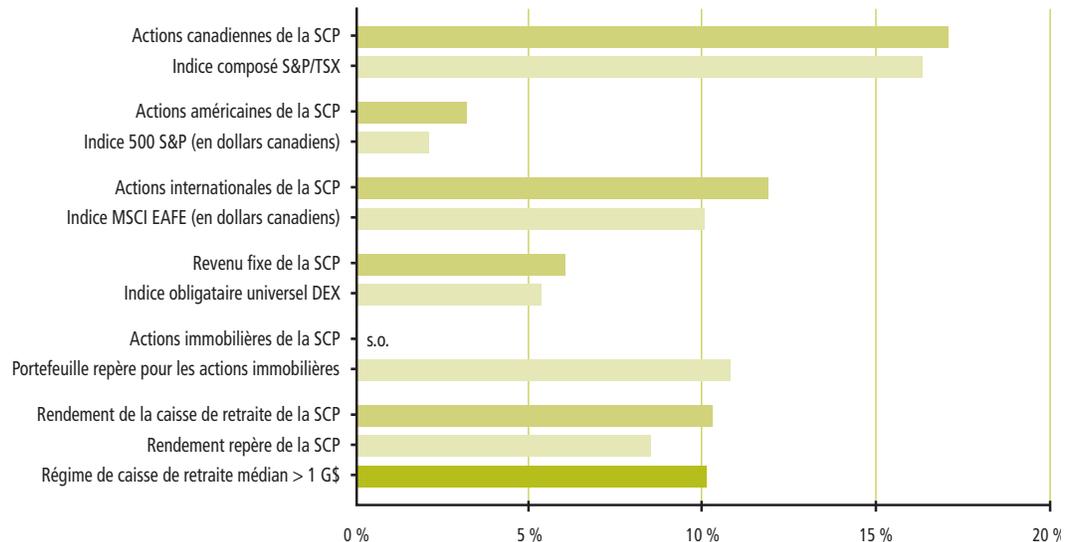
Rendement sur un an de la caisse de retraite et des indices repères

Du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007



Rendement sur quatre ans de la caisse de retraite et des indices repères

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007



Développement des investissements et initiatives connexes

L'examen de nos investissements en actions canadiennes a engendré la mise en place d'un certain nombre de changements portant sur la structure de nos investissements en 2007. À la suite de cet examen, le Régime a adopté une structure comportant six gestionnaires de fonds d'actions canadiennes (au lieu de cinq), dans le but de diversifier davantage les styles d'investissement. Le contrat d'un gestionnaire de fonds a été résilié et deux nouveaux gestionnaires ont été nommés.

L'examen de nos investissements en actions internationales a donné lieu à une modification de la structure de nos investissements et un gestionnaire de fonds d'actions internationales a été remplacé par un nouveau gestionnaire de fonds.

Le Régime a commencé à participer aux placements immobiliers en 2004. Nous avons pris plus d'engagements auprès des gestionnaires immobiliers au fil des années et nous avons commencé à faire des placements directs en 2007. Au 31 décembre 2007, la valeur de notre portefeuille immobilier est de 387 millions de dollars.

Le Comité des pensions du Conseil d'administration ayant donné son aval, la gestion interne des stratégies passives liées aux actions a été entamée. La gestion des portefeuilles d'actions de l'indice S&P 500 et de l'indice S&P/TSX a été rapatriée à l'interne. Cette mesure permettra de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité générale des activités de gestion de ce type d'actif.

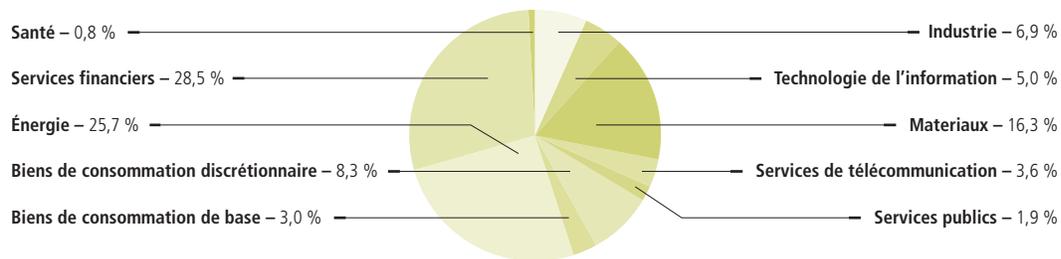
Au cours de l'été, les craintes à l'effet que le problème des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis puisse persister ont provoqué un bond vers la qualité et un élargissement des différentiels de taux à mesure que les marchés réévaluaient les risques. Cette situation a donné lieu à une crise au sein du marché national du papier commercial. En effet, certains émetteurs de papier commercial adossé à des actifs (PCAA), autres que les banques, ont été incapables de refinancer les dettes arrivées à échéance. L'exposition de la Société et du Régime au secteur était très faible. Cette crise a entraîné la constitution du comité pancanadien des investisseurs (le « Comité ») pour le PCAA émis par des tiers. La Société s'est jointe au Comité à titre de membre, tout comme plusieurs autres régimes de retraite. Toutes les parties intéressées sont parvenues à une entente de principe au sujet de la restructuration du PCAA à la fin du mois de décembre. Selon les modalités de la restructuration, tous les PCAA non réglés seront échangés contre des billets à plus longue échéance correspondant à l'échéance des actifs sous-jacents. En conséquence, le Régime a réduit de 7 millions de dollars la valeur de son portefeuille de PCAA. Compte tenu de l'exposition limitée de ce secteur par rapport à l'ampleur totale du Régime, l'incidence sur le rendement du Régime était négligeable.

Portefeuilles d'actions par secteurs de l'industrie

Comme l'indiquent les graphiques ci-dessous, les portefeuilles d'actions canadiennes, américaines et internationales sont bien répartis parmi différents secteurs de l'industrie.

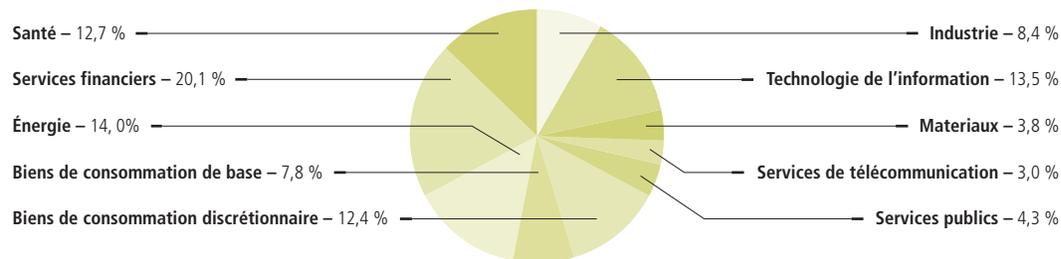
Portefeuille d'actions canadiennes

Au 31 décembre 2007



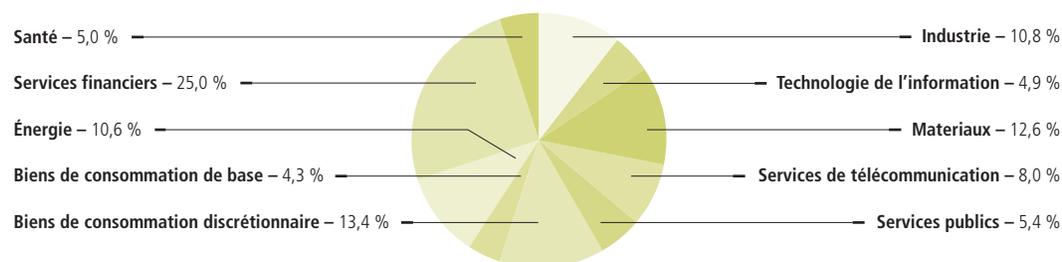
Portefeuille d'actions américaines

Au 31 décembre 2007



Portefeuille d'actions internationales

Au 31 décembre 2007



Portefeuilles d'actions de plus de 55 millions de dollars

(pourcentage de l'ensemble de la caisse)

Au 31 décembre 2007
(en millions de dollars)

Banque Royale du Canada	189 \$	1,29 %
Financière Manuvie	184	1,26 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	169	1,16 %
Banque TD	166	1,14 %
Suncor Energy	139	0,95 %
EnCana	134	0,92 %
Research in Motion	128	0,88 %
Potash Corporation of Canada	127	0,87 %
Nexen	104	0,71 %
Canadian Natural Resources	99	0,68 %
Petro Canada	97	0,66 %
Rogers Communications	96	0,66 %
Talisman Energy	94	0,64 %
TransCanada	79	0,54 %
Financière Sun Life	78	0,54 %
BCE	75	0,51 %
Royal Dutch Shell	72	0,49 %
Banque de Montréal	72	0,49 %
Exxon Mobil	70	0,48 %
Gold Corp	67	0,46 %
Canadien National	64	0,44 %
SNC Lavalin	63	0,43 %
CIBC	60	0,41 %
E.ON AG	60	0,41 %
Groupe ING	60	0,41 %
Barrick Gold	59	0,41 %
Teck Cominco	58	0,40 %
Compagnie pétrolière impériale	56	0,38 %
Vodafone	55	0,38 %
	2 774 \$	19,00 %

Environnement économique futur

La plupart des marchés financiers ont entamé l'année en territoire négatif en raison des préoccupations concernant les prêts hypothécaires à risque et autres préoccupations concernant le marché du crédit qui se sont poursuivies en 2008. Nous estimons cependant que le caractère positif des conditions économiques mondiales sous-jacentes, notamment au Canada et sur les marchés internationaux en développement, ainsi que les faibles taux d'intérêt et les attentes d'une éventuelle inflation à la hausse motivent une forte présence en matière d'actions et des placements de nature opportuniste dans les biens durables tels que les biens immobiliers. Toutefois, les marchés continueront vraisemblablement à montrer une instabilité exceptionnellement élevée à mesure que les intervenants nerveux réagissent aux manchettes d'actualité.

Au Canada, la grande force du dollar canadien continuera à avoir une incidence négative sur les industries de la fabrication et de la transformation. Tout repli soutenu du prix réel du pétrole et du gaz naturel aura également des conséquences négatives sur les conditions économiques de l'Ouest canadien.

Évaluation actuarielle de la capitalisation

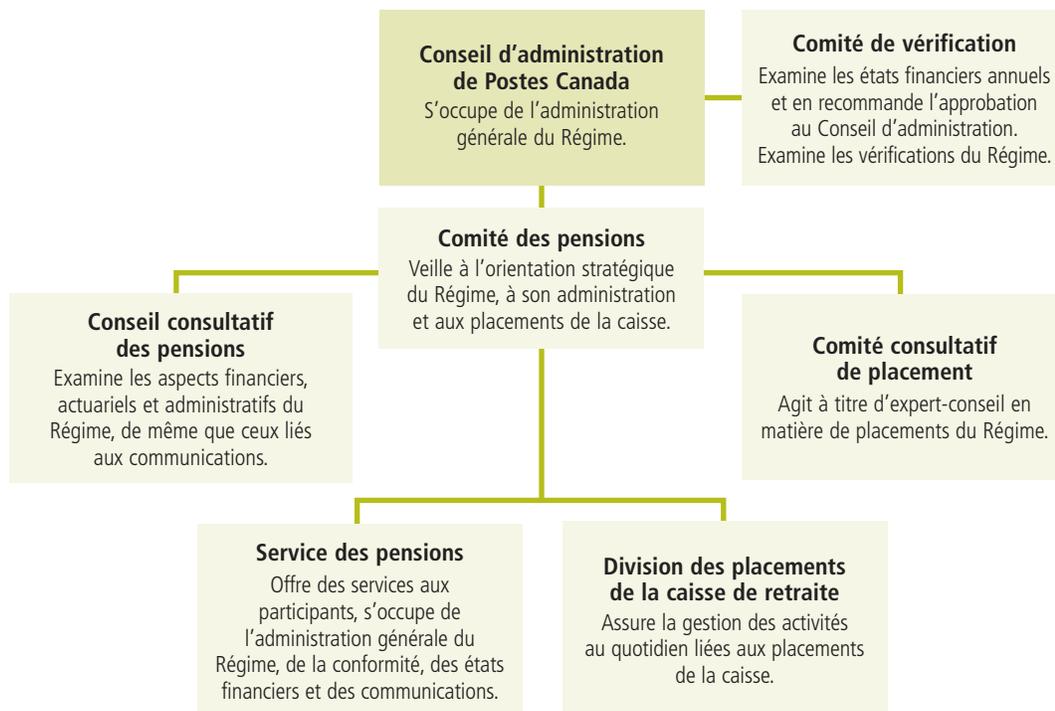
Le Régime doit déposer des évaluations actuarielles périodiques auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui réglemente les régimes de retraite. Ces évaluations actuarielles ont pour but de déterminer la situation financière du Régime, sur le plan de la permanence et de la solvabilité. La position financière du Régime au 31 décembre 2006 a indiqué un surplus de solvabilité de 283 millions de dollars et un surplus sur le plan de la permanence de 993 millions de dollars.

La Société a déposé auprès du BSIF un rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006 qui déclarait un surplus tant sur le plan de la solvabilité que sur celui de la permanence. Étant donné que le Régime était dans une position de solvabilité excédentaire au 31 décembre 2006, la Société ne sera pas tenue de déposer le prochain rapport d'évaluation actuarielle du Régime auprès du BSIF avant le 31 décembre 2009 ou à une date antérieure si la LNPP l'exige. Toutefois, étant donné que de légers changements dans les taux d'actualisation peuvent avoir une incidence importante sur les résultats des évaluations actuarielles préparées sur le plan de la solvabilité, la Société, en tant que répondante du Régime, continuera à surveiller attentivement l'incidence de l'évolution des taux d'actualisation, le rendement des actifs du Régime ainsi que l'évolution de la législation relativement à la position financière du Régime, à la fois sur le plan de la solvabilité et de la permanence. L'évaluation extrapolée au 31 décembre 2007 montre un surplus de solvabilité d'environ 400 millions de dollars, comparativement à 283 millions de dollars à la fin de 2006, ainsi qu'un surplus sur le plan de la permanence de 1 329 millions de dollars, comparativement à 993 millions de dollars à la fin de 2006.

Gouvernance du Régime de retraite

On entend par gouvernance du Régime de retraite le procédé et la structure utilisés pour gouverner et gérer le Régime. La gouvernance décrit la répartition des responsabilités entre les personnes chargées de s'assurer de l'exécution d'une activité et celles qui sont chargées de l'exécution. Une bonne gouvernance permet à ceux à qui on a confié des responsabilités fiduciaires de s'acquitter de leurs obligations et, de ce fait, d'assurer le respect de l'engagement de la Société en regard du régime de retraite.

Structure de gouvernance du Régime de retraite de Postes Canada



La direction de Postes Canada a élaboré la structure de gouvernance et en a discuté avec des spécialistes externes dans ce domaine ainsi qu'avec des membres des syndicats et des associations avant de la faire approuver par le Conseil d'administration.

La structure organisationnelle à l'appui du Régime a été renforcée en 2007, en rendant le vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements responsable à la fois de la Division des placements de la caisse de retraite et du Service des pensions.

La communication avec les participants est une obligation fiduciaire importante. Au printemps 2007, le Rapport annuel 2006 du Régime a été publié, tout comme le relevé de prestations de retraite annuel personnalisé pour les participants actifs ou inactifs. La publication de ce relevé est exigée par la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*. De plus, les bulletins d'information *Parlons régime de retraite* et *En contact* ont été publiés à l'intention de leurs publics respectifs. Le site Web a continué d'attirer de plus en plus d'utilisateurs en 2007, et toutes les publications susmentionnées sont accessibles sur le site Web du Régime de retraite à l'adresse www.retraitecp.com.

Liste des membres du Conseil d'administration, des comités qui y siègent et du Conseil consultatif des pensions

Les comités formés par le Conseil d'administration qui participent à la gouvernance du Régime ainsi que le nom des membres, au 31 décembre 2007, du Conseil d'administration, des comités qui y siègent et du Conseil consultatif des pensions figurent dans le tableau suivant :

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des pensions	Comité consultatif de placement	Conseil consultatif des pensions
Marc A. Courtois	président	•	•		
Moya Greene	•				
Ernest J. Brennan, F.C.A.	•	•			
Denyse Chicoyne, A.F.A., MBA	•	•	présidente	•	
Thomas W. Cryer, F.C.A.	•	président	•		
Siân M. Matthews	•				
Dr. Daurene E. Lewis, C.M., MBA	•				
Robert Pletch, c.r.	•	•			
William H. Sheffield, administrateur de sociétés	•	•	•		
Jean Turmel	•		•		
Donald Woodley	•				
Lorne Braithwaite, MBA, B.Comm				président	
Isla Carmichael, Ph.D, M.Éd, MA				•	
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, B.Comm, CA				•	
Douglas D. Greaves, B.A. (Dist), A.F.A.				•	président
Lloyd Baxter (Postes Canada)					•
Daryl Bean (AFPC/SEPC)					•
Pat Bertrand (STTP)					•
Terry Cotton (AOPC)					•
George Kuehnbaum (STTP)					•
Donald Lafleur (STTP)					•
Stuart Learmont (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•
Daniel Maheux (ACMPA)					•
Cindy McCallum (STTP)					•
Micki McCune (élu par tous les participants actifs du Régime)					•
Peter McGann (Postes Canada)					•
Mike Moeller (repr. SEPC/AOPC/ACMPA)					•
William Price (représentant élu des retraités)					•
Brad Smith (Postes Canada)					•
Barb Stanyar (Postes Canada)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada

ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada

SEPC – Syndicat des employés des postes et communications

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes



Rapports **financiers**

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'information financière contenue dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit précisément les responsabilités et les obligations de chacun pour ce qui est du rendement ainsi que la diffusion des politiques et des directives. L'équipe de Vérification interne mène des vérifications et des évaluations, sur une base cyclique, à moins que l'évaluation annuelle des risques n'en requière davantage.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du Régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent le président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

L'actuaire du Régime, Mercer (Canada) Limitée, a mené une évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime au 31 décembre 2007 sur le plan de la permanence du Régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime. Les résultats de l'évaluation des actuaires sont présentés dans la partie faisant état de l'opinion des actuaires. Cette évaluation a été effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue. Les hypothèses actuarielles utilisées dans les présents états financiers représentent les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs.

Les vérificateurs externes du Régime, PricewaterhouseCoopers s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière du Régime et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.

La présidente-directrice générale,



Le 25 mars 2008

Le chef des finances,



Le 25 mars 2008

Opinion des actuaires

Ottawa
Le 14 mars 2008

La Société canadienne des postes a confié à Mercer (Canada) Limitée le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de retraite agréé au 31 décembre 2007 sur le plan de la permanence, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

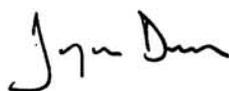
L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation du Régime en date du 31 décembre 2007, en présumant de la permanence du Régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime est fondée sur :

- l'extrapolation du 31 décembre 2007 des résultats de l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2006 en présumant de la permanence du Régime;
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2007;
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer (Canada) Limitée ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données sur les participants et l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées pour les fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Jacques Demers

Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



Cory Skinner

Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) Limitée

Rapport des vérificateurs

Le 28 mars 2008

Au Conseil d'administration du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du surplus du **Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes** (le « Régime ») au 31 décembre 2007 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du surplus au titre du Régime de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administrateur du Régime de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction du Régime de retraite, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du surplus du Régime au 31 décembre 2007 et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du surplus pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa, Ontario

États financiers

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET D'AUTRES PRESTATIONS AINSI QUE DU SURPLUS

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

2007

2006

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

ACTIF

Placements (note 4)	14 573 \$	14 356 \$
Créances relatives aux placements (note 4)	85	129
Apports à recevoir (note 5)	74	102
	<u>14 732</u>	<u>14 587</u>

PASSIF

Passif lié aux placements (note 4)	46	136
Créditeurs et charges à payer (note 6)	20	21
	<u>66</u>	<u>157</u>

Actif net disponible pour le service des prestations

14 666

14 430

Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 12)

(266)

(1 340)

Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations

14 400 \$

13 090 \$

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET SURPLUS

Prestations de retraite constituées (note 13)	13 071 \$	12 097 \$
Surplus (note 15)	1 329	993

Prestations de retraite constituées et surplus

14 400 \$

13 090 \$

Veuillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Marc A. Courtois
Président du Conseil d'administration



Thomas Cryer
Président du Comité de vérification

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2007	2006
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements (note 8)	317 \$	1 781 \$
Contributions (note 9)	282	717
	599	2 498
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations (note 10)	311	247
Frais d'administration (note 11)	52	32
	363	279
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	236	2 219
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	14 430	12 211
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	14 666 \$	14 430 \$

Veillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2007	2006
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	12 097 \$	11 016 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	733	677
Prestations de retraite constituées	544	516
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 13.b)	(9)	96
Pertes actuarielles (note 13.c)	17	39
	1 285	1 328
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations (note 10)	311	247
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	974	1 081
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	13 071 \$	12 097 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU SURPLUS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2007	2006
Surplus au début de l'exercice	993 \$	480 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	236	2 219
Modification du rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 12)	1 074	(625)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 310	1 594
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(974)	(1 081)
Surplus à la fin de l'exercice	1 329 \$	993 \$

Veuillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Description du Régime

Les dispositions du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du Régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du Régime, le texte officiel du Régime prévaudra.

a) Généralités

Établi le 1^{er} octobre 2000, le Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (la « Société ») est un régime de retraite à prestations déterminées. Le Régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874 et est régi par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « LIR ») ainsi que les règlements y afférents. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) ainsi que les règlements y afférents. La Société est chargée de l'administration du Régime.

b) Prestations

Pension de retraite

La pension de retraite est calculée en fonction du service ouvrant droit à pension, de la moyenne des salaires ouvrant droit à pension des cinq meilleures années consécutives, et de l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une pension de retraite anticipée à partir de l'âge de 50 ans. Une pension de retraite non réduite peut être versée dès l'âge de 60 ans, à condition que le participant compte deux années ou plus de service ouvrant droit à pension, ou de 55 ans, s'il compte 30 années de service ouvrant droit à pension.

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi dépendent du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de l'âge du participant, et peuvent comprendre un remboursement des cotisations et des intérêts courus, un montant forfaitaire équivalent à la valeur actualisée des prestations de retraite ou une pension différée.

Prestations de raccordement

Une prestation de raccordement est une prestation temporaire qui s'ajoute à la pension de retraite. La prestation de raccordement est payable à partir du début de la retraite et jusqu'au 65^e anniversaire de naissance du participant, sauf en cas de décès ou d'invalidité du participant avant cette date.

Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont payables immédiatement, sans réduction. Les participants admissibles peuvent en faire la demande avant l'âge de 60 ans.

Prestations de décès

Les prestations de décès comprennent un soutien financier continu pour les survivants et les enfants à charge, des paiements forfaitaires et des remboursements des cotisations et des intérêts courus. Le Régime offre une garantie de paiement minimum advenant le décès du participant.

Indexation des prestations

Chaque année, en janvier, les prestations de retraite et les prestations de survivants sont indexées automatiquement à l'inflation, par un pourcentage reflétant l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation.

c) Capitalisation du Régime

Les prestations du Régime sont capitalisées à l'aide des cotisations patronales et salariales. Ces cotisations, tout comme les revenus de placements, servent à garantir la sécurité financière des prestations des participants. La politique de capitalisation du Régime est examinée chaque année, et son objectif permanent est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Les taux de cotisation sont établis par suite d'évaluations actuarielles, qui sont menées périodiquement en vue de déterminer le taux de capitalisation du Régime. Les employés participant au Régime versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le Régime, soit (en 2007) 5,6 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles (fixé à 43 700 \$ en 2007 dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec) et 9,1 % de leurs gains excédant ce plafond.

d) Modifications au Régime

Aucune modification importante n'a été apportée aux dispositions du Régime en 2007. En 2006, une modification a été apportée aux dispositions du texte officiel du Régime, offrant aux nouveaux employés cadres et exempts la possibilité de participer soit au Régime, soit au Régime d'épargne-retraite collectif de Postes Canada.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance. La juste valeur des placements est fondée sur les cours du marché ou sur les valeurs à la cote établies par les courtiers en valeurs mobilières.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

- 1 Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
- 2 Les obligations sont évaluées en fonction des cours de clôture du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours de clôture du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des obligations est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
- 3 Les actions et les fonds communs sont évalués selon les cours de clôture du marché à la fin de l'exercice. Lorsque aucun prix de marché public n'est disponible pour un actif ou passif de placement, une méthode d'évaluation convenable est utilisée par la direction en vue de déterminer la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation pertinentes. Au moment de procéder à de telles évaluations, on tient compte de l'utilisation des cours acheteur et vendeur, du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.
- 4 Les contrats de change à terme sont évalués en fonction de la valeur marchande à la fin de l'exercice.

5 Les placements immobiliers sont évalués en fonction d'évaluations externes exécutées habituellement tous les ans (au moins une fois tous les trois ans) par des évaluateurs professionnels indépendants agréés par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations sont exécutées conformément aux pratiques et procédures d'évaluation généralement reconnues et portent principalement sur la technique du revenu appliquée à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

- Opérations sur valeurs et revenus de placements

Les opérations sur valeurs sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente des titres correspondent aux gains ou aux pertes réalisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

c) Actifs et passifs autres que les placements

La juste valeur des actifs et passifs autres que les placements se rapproche des valeurs comptables puisqu'ils sont à court terme.

d) Prestations de retraite constituées

Les prestations de retraite constituées sont fondées sur la plus récente évaluation actuarielle, extrapolée à la date de clôture de l'exercice (note 13).

e) Contributions

Les contributions pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont engagés. Les contributions pour un service accompagné d'option sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le participant s'engage à racheter le service accompagné d'option. Les contributions pour les périodes de congé non payé autorisées sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le congé a eu lieu. Les contributions pour solvabilité, le cas échéant, sont comptabilisées dans l'année recommandée par l'actuaire du Régime dans l'évaluation actuarielle.

f) Conversion des devises étrangères

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

g) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme de 7 %. Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes excédentaires qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations.

h) Utilisation d'estimations

Dans le processus de préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés au cours de l'exercice financier. Les estimations importantes

sont principalement utilisées pour déterminer les prestations de retraite constituées. La direction surveille les estimations et les hypothèses utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies.

i) Prestations

Sont comprises dans ce poste les prestations payées au cours de l'exercice et les prestations de retraite constituées au 31 décembre.

3. Changement de politique comptable

En octobre 2007, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié un abrégé portant sur la comptabilisation des coûts de transaction par les régimes de retraite. En raison de la publication de cet abrégé, depuis la fin de l'exercice 2007, les coûts de transaction sont inclus au poste des frais d'administration dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations. Dans les exercices précédents, les coûts de transaction étaient inclus dans les charges liées aux placements. Ce changement a été appliqué rétrospectivement sans retraitement des données des exercices précédents. Ce changement s'est traduit par une reclassification des gains (pertes) réalisés et non réalisés et n'a eu aucune incidence sur les actifs nets du Régime à l'ouverture de l'exercice.

4. Placements

Sommaire des placements

(en millions de dollars)	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	676 \$	673 \$	729 \$	724 \$
Revenu fixe				
Obligations du Canada*	3 325	3 280	2 952	2 881
Obligations des États-Unis	31	32	64	63
Obligations d'autres pays	87	86	–	–
Obligations à rendement réel	995	896	891	778
	4 438	4 294	3 907	3 722
Actions				
de sociétés canadiennes	4 157	3 063	4 282	2 958
de sociétés américaines	2 403	2 592	2 706	2 479
d'autres sociétés étrangères	2 513	2 411	2 571	2 034
	9 073	8 066	9 559	7 471
Immobilier (note 7.a)	386	322	161	130
Placements	14 573	13 355	14 356	12 047
Revenus de placements courus	45	45	43	43
Investissements à régler	29	29	84	84
Retenues d'impôt à recevoir	2	2	2	2
Contrats de change à terme	9	–	–	–
Créances relatives aux placements	85	76	129	129
Investissements à régler	(46)	(46)	(103)	(103)
Contrats de change à terme	–	–	(33)	–
Passif lié aux placements	(46)	(46)	(136)	(103)
Coûts de transaction (note 3)	–	(9)	–	–
Placements nets	14 612 \$	13 376 \$	14 349 \$	12 073 \$

* Sont compris dans les obligations à revenu fixe du Canada les papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) émis par des tiers autres que des banques, pour une juste valeur de 17 millions de dollars et un coût de 24 millions de dollars.

a) Papier commercial adossé à des actifs

Au 31 décembre 2007, le Régime détenait des PCAA pour un coût de 24 millions de dollars et une juste valeur de 17 millions de dollars. Au moment où le Régime a fait ces placements, ils étaient cotés par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) R1 (élevé), soit la cote crédit la plus élevée émise pour les papiers commerciaux, et adossés à des actifs cotés R1 (élevé) ainsi qu'à des conventions de liquidité. Les placements sont arrivés à échéance au cours du troisième trimestre de 2007 mais, en raison de problèmes de liquidités qui ont touché le marché canadien du PCAA, ils n'ont pas été liquidés à l'échéance. Le Régime a reclassé les PCAA dans les placements canadiens à revenu fixe après les avoir initialement classés au poste de l'encaisse et des placements à court terme.

Le 16 août 2007, un groupe représentant des banques, des fournisseurs d'actif ainsi que les principaux investisseurs a annoncé avoir conclu une entente de principe ayant pour but la mise en place d'une proposition à long terme et d'une entente provisoire visant à convertir les PCAA en obligations à taux flottant à long terme (la « Proposition de Montréal »). Le 6 septembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs (le « Comité »), formé des principaux investisseurs, a été constitué en vue de proposer une solution au problème de liquidité qui touche les PCAA et de veiller au procédé de restructuration proposé. L'entente a été prolongée à maintes reprises, tout récemment le 31 janvier 2008. Ce prolongement permettra au Comité de présenter aux investisseurs un plan de restructuration qui devrait être mis au point vers le 31 mars 2008. Le Régime est représenté au Comité.

Les PCAA dans lesquels le Régime a investi n'ont pas été négociés sur un marché animé depuis la mi-août 2007 et aucune valeur boursière n'est disponible à l'heure actuelle.

Selon les détails fournis par le Comité et d'autres sources d'information publiques, on estime que, parmi les 24 millions de dollars que le Régime a investis dans les PCAA :

- 17 millions de dollars correspondent à une combinaison de prêts à haut risque, d'actifs synthétiques et de créances titrisées traditionnelles. Dès la restructuration, le Régime recevra en remplacement des obligations à taux flottant à long terme de premier rang et subalternes. Les obligations de premier rang devraient obtenir la cote AAA, tandis que les titres subalternes ne seront vraisemblablement pas cotés.
- 7 millions de dollars correspondent à des actifs qui subissent l'influence des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis. Dès la restructuration, le Régime recevra vraisemblablement des obligations à taux flottant à long terme susceptibles de n'être pas cotées.

La technique d'évaluation utilisée par le Régime pour évaluer la juste valeur de son placement dans les PCAA comprend le calcul du rendement en fonction du risque, selon la meilleure information publique disponible sur les conditions du marché pour de tels placements au 31 décembre 2007. La plage de réduction appliquée, selon les placements, allait de 7 % à 55 %. Selon les prévisions du Régime, les PCAA seront convertis en obligations à taux flottant, conformément aux éléments clés de l'entente-cadre proposée par le Comité. Selon les modalités de la restructuration proposée, les investisseurs devront participer à l'un des deux véhicules cadres d'actifs, soit le VCA1 ou le VCA2. En vertu du VCA1, les investisseurs doivent s'engager à fournir leur part de la facilité de financement de marges requise selon le calcul au prorata, acceptant par le fait même de « s'auto-assurer ». En vertu du VCA2, les investisseurs ne sont pas tenus de participer à une facilité de financement de marges, cette facilité étant fournie par une autre tierce partie. Il est prévu que le Régime participe au VCA2. De plus, pour

déterminer la juste valeur des PCAA, le Régime prévoit une baisse du rendement en raison du coût de la facilité de financement de marge estimée à environ 2,5 %. En conséquence de la méthodologie décrite ci-dessus, la juste valeur des PCAA a été réduite de 7 millions de dollars en 2007.

Étant donné que la juste valeur des PCAA est déterminée grâce à une méthode de calcul du rendement en fonction du risque recourant à diverses hypothèses et reposant sur l'évaluation des conditions du marché effectuée par le Régime au 31 décembre 2007, la juste valeur déclarée pourrait évoluer considérablement au cours des périodes subséquentes. En outre, l'estimation de la juste valeur dépend de la probabilité de la future restructuration aux termes de la Proposition de Montréal, de sa nature et du moment choisi pour sa mise en œuvre de même que du cadre relatif à l'accord de restructuration proposée.

De perpétuelles incertitudes concernant la valeur des actifs qui sous-tendent les PCAA, les risques en matière de crédit et de liquidité associés aux obligations restructurées et l'issue définitive du procédé de restructuration pourraient donner lieu à une nouvelle évolution de la juste valeur des placements du Régime dans les PCAA.

b) Gestion des risques

L'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP) contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes classes d'actif.

Le portefeuille de placements du Régime est exposé aux risques de crédit et de prix qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Le risque de crédit est le risque de perte auquel le Régime s'expose si la contrepartie à un contrat qu'il a signé viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du Régime diminuent le risque de crédit. Le risque de prix est le risque de perte découlant de la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que de la variation des cours de change et des cours du marché.

i. Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la juste valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque est attribuable à la variation potentielle du moment et du montant du flux de trésorerie lié à l'actif et au passif du Régime.

Les variations à court terme du taux d'intérêt nominal et du marché des actions influent sur la valeur des placements du Régime. Les anticipations d'inflation à long terme, l'indexation des salaires et les taux de rendement à long terme sur les placements influent sur le passif du Régime.

Pour assurer une bonne gestion du risque lié aux taux d'intérêt du Régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération et de la durée du portefeuille à revenu fixe.

Les termes jusqu'à échéance des placements portant intérêt, en date du 31 décembre, s'établissent comme suit :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	Termes jusqu'à échéance				2007		2006	
	Moins de un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Rendement à l'échéance	Total	Rendement à l'échéance
Revenu fixe – obligations								
Gouvernement du Canada	6 \$	841 \$	276 \$	153 \$	1 276 \$	4,1 %	965 \$	4,1 %
Gouvernement des États-Unis	–	–	–	–	–	–	56	4,9 %
Sociétés canadiennes	44	327	274	630	1 275	5,4 %	1 342	4,9 %
Sociétés américaines	7	8	14	2	31	4,3 %	8	4,3 %
Sociétés internationales	–	30	30	27	87	5,0 %	–	–
Provinces et municipalités	64	112	231	367	774	4,6 %	645	4,5 %
Obligations à rendement réel (Canada)	–	–	25	820	845	1,9 %	697	1,8 %
Obligations à rendement réel (provinces)	–	–	–	150	150	2,3 %	194	2,0 %
	121 \$	1 318 \$	850 \$	2 149 \$	4 438 \$	3,9 %	3 907 \$	3,8 %

ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Le Régime ne spéculé pas sur les devises mais, pour limiter les risques de change, il peut conclure des contrats de change à terme visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Les placements nets du Régime répartis selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction de la devise s'établissent au 31 décembre comme suit :

Devise – équivalent en dollars canadien (en millions de dollars)	Emplacement géographique		Devise	
	2007	2006	2007	2006
Dollar canadien	9 544 \$	8 953 \$	10 405 \$	10 116 \$
Dollar américain	2 482	2 804	2 242	2 203
Euro	1 521	1 489	866	799
Autres pays européens	126	143	500	566
Yen japonais	483	552	329	411
Autres pays de la région du Pacifique	189	230	186	179
Marchés en voie de développement	267	178	84	75
	14 612 \$	14 349 \$	14 612 \$	14 349 \$

Contrats de change à terme

Le Régime conclut des contrats de change à terme pour limiter le risque de change lié à la détention de titres libellés en devises étrangères. Le Régime couvre entre 15 % et 45 % du risque de change total. Aucun risque de change ne peut dépasser 20 % des actifs du Régime. Le Régime ne spéculé pas et ne détient aucune position nette courte. Tous les contrats en vigueur arriveront à échéance dans les trois mois. Le Régime traite uniquement avec des contreparties hautement cotées, généralement de grandes institutions financières ayant reçu une cote de solvabilité minimale de « A » d'une agence de cotation reconnue. Au 31 décembre, les contrats de change à terme du Régime, par devise, étaient les suivants :

Devise (en millions de dollars)	2007				2006			
	À recevoir	À payer	Valeur nette	Taux moyen	À recevoir	À payer	Valeur nette	Taux moyen
Dollar américain	490 \$	(483) \$	7 \$	1,00 \$	753 \$	(778) \$	(25) \$	1,12
Euro	121	(123)	(2)	1,42	165	(173)	(8)	1,48
Livre sterling	63	(61)	2	2,02	57	(59)	(2)	2,18
Franc suisse	16	(16)	–	0,90	22	(22)	–	0,96
Yen japonais	160	(158)	2	0,01	135	(133)	2	0,01
	850 \$	(841) \$	9 \$		1 132 \$	(1 165) \$	(33) \$	

iii. Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison des fluctuations des cours du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou qu'elles soient imputables à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La politique du Régime est de diversifier les placements en fonction des critères établis dans l'ÉPPP.

c) Prêt de titres

Pour améliorer le rendement des placements, le Régime a conclu une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs. Le programme de prêt de titres correspond au prêt de titres disponibles du Régime à des emprunteurs approuvés. L'obligation qu'ont les emprunteurs de fournir un nantissement quotidien dont la valeur marchande est supérieure à celle des titres prêtés atténue le risque de crédit lié au programme. En outre, la Banque Royale du Canada assure une indemnité intégrale. Au 31 décembre 2007, les placements du Régime comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 4 011 millions de dollars (2 882 millions de dollars en 2006). La juste valeur des titres remis en garantie reçus à l'égard de ces prêts était de 4 311 millions de dollars (3 074 millions de dollars en 2006). Le prêt de titres a généré 5 millions de dollars en 2007 (4 millions de dollars en 2006).

5. Contributions à recevoir

(en millions de dollars)	2007	2006
Contributions pour service courant – Promoteur	– \$	35 \$
– Participants	16	13
Contributions pour service passé – Participants*	58	54
	74 \$	102 \$

*Les participants qui exercent l'option de rachat pour service passé ou pour service ouvrant droit à pension avec congé sans solde admissible verseront des contributions dans les périodes ultérieures.

6. Crédoiteurs et charges à payer

(en millions de dollars)	2007	2006
Crédoiteurs et charges à payer	10 \$	8 \$
Prestations constituées payables	10	13
	20 \$	21 \$

7. Placements immobiliers

a) Placements immobiliers

Au 31 décembre, les placements immobiliers du Régime étaient les suivants :

(en millions de dollars)	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements directs	85 \$	79 \$	– \$	– \$
Fonds communs	301	243	161	130
	386 \$	322 \$	161 \$	130 \$

b) Revenus des placements immobiliers

Les revenus des placements immobiliers pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre sont les suivants :

(en millions de dollars)	2007	2006
Revenus de placements	9 \$	7 \$
Gains en capital réalisés à l'aliénation	3	2
Gains en capital non réalisés	33	19
	45 \$	28 \$

8. Revenus de placements

Les revenus de placements selon le type d'instrument financier pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2007	2006
Intérêts créditeurs		
Encaisse et placements à court terme	36 \$	27 \$
Obligations – de sociétés canadiennes	157	132
– à rendement réel	27	24
	220	183
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	88	80
Actions de sociétés américaines	71	62
Actions d'autres sociétés étrangères	58	48
	217	190
Immobilier (note 7.b)	9	7
Revenus tirés du prêt de titres (note 4.c)	5	4
Gains (pertes) en capital réalisés à l'aliénation		
Revenu fixe au Canada	(1)	48
Revenu fixe aux États-Unis	(4)	(1)
Actions de sociétés canadiennes	581	453
Actions de sociétés américaines	102	63
Actions d'autres sociétés étrangères	272	247
Immobilier (note 7.b)	3	2
	953	812
Pertes en devise réalisées à l'aliénation		
Actions de sociétés canadiennes	(4)	(2)
Actions de sociétés américaines	(12)	(36)
Actions d'autres sociétés étrangères	(23)	(74)
Encaisse et placements à court terme	(1)	–
	(40)	(112)
Revenus de placements nets réalisés	1 364	1 084
Gains (pertes) nets en capital non réalisés*	(640)	469
Gains (pertes) nets en devise non réalisés	(407)	228
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les placements	(1 047)	697
	317 \$	1 781

* Sont compris dans les gains (pertes) nets en capital non réalisés un montant de 7 millions de dollars attribuable à l'évolution de la juste valeur des PCAA.

9. Contributions

(in millions of dollars)	2007	2006
Promoteur – Service courant	100 \$	270 \$
– Paiements pour déficit de solvabilité		
Paiements habituels	–	239
Transfert de la CSR	–	49
Participants – Service courant	173	153
– Service passé	8	6
– Transferts d'un autre régime	1	–
	282 \$	717 \$

Étant donné que l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2006 a révélé un surplus de solvabilité de 283 millions de dollars (déficit de solvabilité de 1 201 millions de dollars en 2005), la Société n'a pas eu, en 2007, à verser de paiements spéciaux au Régime ni à transférer d'excédent de capitalisation à partir de la Convention supplémentaire de retraite (CSR) de la Société canadienne des postes. La Société ayant mis fin à ses cotisations pour service courant en juillet, en raison du caractère entièrement provisionné du Régime pour l'ensemble des mesures actuarielles, elle a recouvré un montant de 161 millions de dollars en paiements spéciaux effectués précédemment au Régime.

10. Prestations

(en millions de dollars)	2007	2006
Prestations de retraite et de survivants	262 \$	205 \$
Valeur de transferts, prestations de décès forfaitaires et remboursements	48	42
Transferts vers d'autres régimes	1	–
	311 \$	247 \$

11. Frais d'administration

(en millions de dollars)	2007	2006
Frais d'administration	10 \$	9 \$
Frais de placement*	39	20
Honoraires professionnels	1	1
Frais de garde	2	2
	52 \$	32 \$

* Sont compris dans les frais de placement de 2007 les coûts de transaction de 17 millions de dollars (note 3).

12. Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur marchande de l'actif comprend l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans (note 2.g). Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif a baissé de 1 074 millions de dollars (augmentation de 625 millions de dollars en 2006) au cours de l'exercice. Le tableau suivant résume la composition du rajustement actuariel de la valeur de l'actif au 31 décembre :

(en millions de dollars)	Pertes (gains) non amortis	Pertes (gains) non amortis à être comptabilisées				Pertes (gains) non amortis
	2007	2008	2009	2010	2011	2006
2003	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(99) \$
2004	(70)	(70)	–	–	–	(138)
2005	(264)	(132)	(132)	–	–	(399)
2006	(528)	(176)	(176)	(176)	–	(704)
2007	596	149	149	149	149	–
	(266) \$	(229) \$	(159) \$	(27) \$	149 \$	(1 340) \$

13. Prestations de retraite constituées

a) Méthodes actuarielles

Les méthodes actuarielles employées pour dresser les états financiers sont conformes à celles qui sont utilisées pour préparer l'évaluation actuarielle prévue par la loi sur le plan de la permanence. La plus récente évaluation actuarielle prévue par la loi, laquelle a été préparée par Mercer (Canada) Limitée au 31 décembre 2006, a été établie par extrapolation en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2007. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations calculées au prorata du service, en présumant de la permanence du Régime.

b) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées s'élevant à 13 071 millions de dollars (12 097 millions de dollars en 2006) correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et incluent des hypothèses de nature démographique et financière. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2007 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre :

	2007	2006
Taux d'actualisation, déduction faite des dépenses	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales		
– Groupes syndicaux	selon la convention collective la plus récente	
– Autres	3,5 %	3,5 %
– Après expiration de la convention collective	IPC + 1,0 %	IPC + 1,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

En plus des hypothèses économiques indiquées ci-dessus, d'autres hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales et les taux de mortalité, de départ à la retraite et de roulement du personnel. Des changements au niveau des hypothèses actuarielles se chiffrant à 9 millions de dollars (augmentation de 96 millions de dollars en 2006) étaient attribuables aux modifications apportées aux gains ouvrant droit à pension par suite des récentes négociations de conventions collectives.

c) Pertes actuarielles

Les pertes actuarielles de 17 millions de dollars (39 millions de dollars en 2006) étaient attribuables à des pertes économiques (25 millions de dollars) et à des pertes découlant du rachat de service accompagné d'option (17 millions de dollars), compensées par des gains démographiques (19 millions de dollars) et des gains provenant de rajustements de données (6 millions de dollars).

14. La CSR

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du Régime, ainsi qu'à leurs survivants, de toucher les prestations qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de retraite agréé compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée aux participants admissibles conformément à la CSR et aux dispositions du Régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Étant donné que l'actif de la CSR fait partie d'une caisse distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et des autres prestations dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du Régime.

Étant donné que l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2006 a révélé un surplus de solvabilité, aucun transfert de la CSR au Régime n'a eu lieu en 2007 (49 millions de dollars en 2006).

15. Évaluation actuarielle de la capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans, sur le plan de la permanence et de la solvabilité, afin d'estimer la situation financière du Régime et de déterminer les exigences de capitalisation du Régime. Des évaluations actuarielles doivent être déposées lorsque le ratio de solvabilité du Régime est inférieur à 100 %.

Mercer (Canada) Limitée a préparé en date du 31 décembre 2006 la toute dernière évaluation actuarielle réglementaire pour la capitalisation du Régime. Une copie du document a été déposée auprès du BSIF et de l'ARC. Au 31 décembre 2006, l'évaluation a révélé un surplus sur le plan de la permanence s'élevant à 993 millions de dollars (351 millions de dollars en 2005) et un surplus de solvabilité de 283 millions de dollars (déficit de 1 201 millions de dollars en 2005). Étant donné que le déficit de solvabilité a été éliminé en 2006, aucun paiement de solvabilité supplémentaire n'a dû être versé au Régime en 2007. L'estimation extrapolée actuelle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2007 signale un surplus sur le plan de la permanence s'élevant à 1 329 millions de dollars et un surplus de solvabilité d'environ 400 millions de dollars.

La méthode d'évaluation de capitalisation et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du Régime et les exigences en matière de cotisations sur le plan de la permanence sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser l'état de l'évolution des prestations de retraite constituées.

16. Opérations entre parties apparentées

Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Sont inclus dans les frais d'administration 5,4 millions de dollars dus à la Société canadienne des postes (4,7 millions de dollars en 2006) pour des services administratifs fournis au Régime. Sont inclus dans les crédettes et charges à payer 1,2 million de dollars dus à la Société canadienne des postes (0,6 million de dollars en 2006) pour des services administratifs fournis au Régime.

17. Engagements

Outre les contrats de change à terme, le Régime s'est engagé à prendre part à des placements immobiliers qui pourraient être financés au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2007, les engagements éventuels totalisaient 166 millions de dollars (91 millions de dollars en 2006).

